

1^{ères} propositions NAO

À l'occasion de la 1^{ère} réunion NAO qui s'est tenue ce 18 janvier 2022, la direction a passé 3 heures à rabâcher les mêmes arguments pour faire avaler les propositions qu'elle allait présenter en 30 secondes chrono aux syndicats. Et quelles propositions ! Un vrai cocktail magique 👍, ou une potion imbuvable 😬 ?!

La Direction propose de donner :

- ❖ + 1.85 % d'Augmentation Générale au 01/01/2022 & + 0,25 % d'Augmentations Individuelles
- ❖ + 0.23 % d'Ancienneté => augmentation mécanique que la direction ne peut pas empêcher ! **Car tous les ans, les salariés prennent de l'ancienneté ! (Cette prime a d'ailleurs été instaurée pour fidéliser les salariés au sein de l'entreprise. Vu le nombre de départs à Verallia, elle prend plus de sens !)**
- ❖ Pour les cadres : 2,10 % en Augmentations Individuelles (donc pas tous !)
- ❖ La Direction ajoute l'Intéressement & la Participation, la mutuelle, le PEG, l'abondement, les intérêts, la décote de l'action, une éventuelle baisse des prix en 2022... etc... etc... et prend bien évidemment en compte l'indice INSEE le plus défavorable aux salariés (*Inflation + 1,6 %*).



Recette de la NAO diabolique :

- Un soupçon d'Augmentation Générale
- Une poignée de primes variables
- Quelques pincées de placements financiers
- Une illusion Mutualiste
- Un zeste d'Investissements industriels
- Un nuage de brouillard masquant
- Un bon coup de baguette magique pour faire mélanger tout ça

La réalité, c'est qu'il n'y a que 1,85 % d'Augmentation pour tous les salariés hors cadres, et 0,25 % partagés aux "quelques heureux primés" parmi la "longue liste de prétendants" !

Tout le reste n'est qu'illusion !

Et si nous dévoilions les tours de magie de notre prestidigitateur ?

- ✓ **L'Augmentation de la prime de vacances** : de 25 "SCR" * en 1974, elle est passée à 126 "SCR" à 252 SCR en 2008 (*doublée une 1^{ère} fois*), pour atteindre 535 "SCR" en 2019 (*doublée une 2^{ème} fois*). (*Donc chaque année elle augmentait en nombre de SCR + en valeur monétaire puisque le SCR augmente à chaque Augmentation Générale de salaires*) La DG refusant d'augmenter le nombre de SCR, elle n'augmente plus ! Son montant suit simplement les AGs... Donc, dire qu'elle augmente n'est pas faux, mais c'est uniquement lié à l'AG ! (* *Le SCR est le Salaire Conventionnel de Référence 5,0591 € en déc 2021*)

- ✓ **Les montants Intéressement & Participation** seront à des niveaux historiques selon la Direction... Oui mais juste parce que la Direction ne remonte pas avant les années 2010, sinon les salariés verraient qu'ils ont déjà obtenu plus et sans des écarts aussi importants entre les salariés des différentes usines !

Plus les années passent, plus les écarts sont importants. Exemple cette année, les critères variables sont multipliés par 4 entre l'usine qui touche le plus et celle qui touche le moins (438 € \Leftrightarrow 1 641 €).

3 remarques :

- **L'Intéressement et la Participation sont une redistribution des bénéfices de Verallia, non pas de chaque usine !** Donc, chaque salarié participe aux bénéfices de Verallia, en conséquence chaque salarié doit toucher le même prime quelle que soit son site et son travail. *(Les salariés de OI vont toucher entre 2 500 € et 3 500 € d'intéressement en plus de leurs + 3,2 % en AG)*

		2018	2019	2020	Estimation 2021
<i>Intéressement (en €/pers)</i>					
env éco		1 910	2 099	191	1 700
env tech	Chalon	1 051	1 663	756	438
	Cognac	992	756	605	756
	SRP	1 205	975	1 083	1 570
	Vauxrot	1 201	1 745	1 663	1 613
	Oiry	1 080	1 025	806	975
	Lagnieu	1 601	1 094	1 344	1 014
	Albi	nd	nd	nd	1 641
	Siège	1 286	1 478	1 312	1 221

x4

- **Et, ce que les salariés ne touchent pas dans une usine revient dans le pot commun, mais la redistribution ne se fera pas en totalité quand même car c'est plafonné !** (Pour que les salariés ne touchent pas trop quand même ! 😞)
Donc, si ça reste dans les comptes de l'entreprise, ça va où à la fin ? de là à imaginer que cela finisse peut-être dans les poches de l'actionnaire 😊

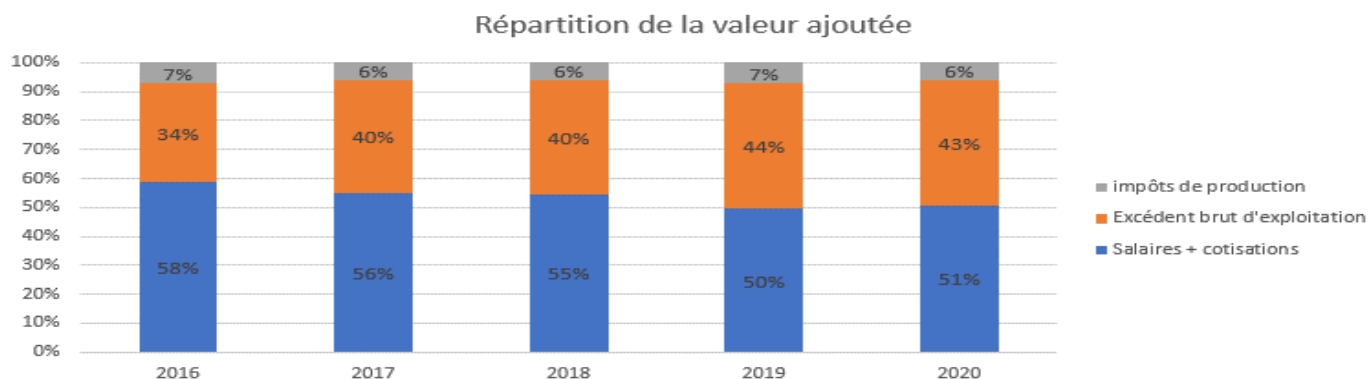
- **La prime de "Participation" augmente** elle, *(son calcul est défini par le Code du Travail pour toutes les entreprises)* **alors que les accords intéressement négociés par entreprise sont systématiquement tirés vers le bas**, et qu'ils sont de plus en plus inégalitaires entre les salariés ! *(Ce qui démontre que la négociation par usine ne va pas dans l'intérêt des salariés)*

- ✓ **PEG :** Nous ne parlons plus d'obtenir du salaire ! Dans ce cas-là, c'est le salarié qui prend de son propre argent pour investir... *(Donnez-moi votre argent et il vous rapportera gros dans 5 ans... Si l'action ne se casse pas la figure d'ici là... car n'oubliez jamais que cela peut arriver, c'est écrit dans les tous les documents du PEG ; Le placement est très risqué, mais personne ne regarde le risque ! Sauf qu'un jour...)*

- ✓ **Mutuelle :** Aucune négociation, mais une **Décision Unilatérale** de l'Employeur, qui au passage s'achète la prise en main de la gouvernance ! D'ici quelques années nous découvrirons la baisse des prestations ou l'augmentation des cotisations salariés... et n'aurons plus du tout la main dessus !

Les NAO sont le moment de négocier le partage de la Valeur ajoutée de l'entreprise. (La valeur ajoutée à la matière première pour en faire un produit fini). Dans le graphique ci-dessous, vous pouvez constater visuellement les résultats du partage selon la Direction Générale... la part de la Masse Salariale baissée de + de 5 % sur les 2 dernières années (nous n'avons pas encore 2021)

En 2021, les efforts demandés aux salariés ont été importants, la courbe ne devrait donc pas s'inverser !



La Direction se cache derrière le pacte pour dire qu'elle ne donnera rien de plus que ce qu'elle a promis dans le Pacte 😞

Pourtant, quand la Direction, seule avec elle-même, a décidé de modifier les objectifs OEE*** par usine pour 2022, elle vous a consulté ??? Si des usines voient leurs objectifs baisser, d'autres le voient augmenter ! Donc, l'année prochaine, il y aura d'autres perdants. Allez-vous accepter encore longtemps de jouer votre salaire à la roulette ?

Et quel salarié peut dire aujourd'hui, avec 1 an de recul sur le pacte, qu'il a réellement eu la main sur l'objectif OEE*** ? Tant sur l'objectif OEE*** fixé, que sur l'atteinte de l'objectif fixé ?

Qui a la main sur le tonnage d'un four ? (Ex F3 de Chalon sous-tiré)

Qui a la main sur les centaines d'heures de case pour mauvaise teinte ? Casse pour affinage ? casse pour panne parce qu'il y a manque d'entretien, manque de pièces pour réparer ?

Qui a la main sur les arrêts de ligne pour manque de personnel ?

Etc...

Avez-vous vraiment pouvoir d'agir ou ne subissez-vous pas les choix "imposés" par la Direction Générale et relayés localement par les dirigeants d'usine ?

Est-il normal de travailler, de se défoncer pour essayer de tenir les objectifs, et de ne pas avoir de récompense à la fin parce qu'en fait les dés étaient pipés d'avance ! ?

- La Direction a refusé de neutraliser les pertes OEE*** suite aux pannes d'alimentation électrique à Lagnieu !
- La Direction a refusé de neutraliser l'OEE*** lors de la réfection des feeders à chalon alors que c'est des travaux de four...
- Et malgré cela, elle décide seule de modifier les objectifs OEE*** par usine sans modifier l'objectif global ! **De fait, elle décide de favoriser les uns ou de pénaliser les autres...**

Mais, en modifiant de manière unilatérale les objectifs du pacte soumis aux salariés par référendum, la DG a rompu le pacte qu'elle a fait avec les salariés !

L'année 2021 aura laissé des traces chez les salariés. Certaines usines ont tourné comme des patates ! Mauvaise gestion, mauvais choix, manque de moyens, perte de compétences, et lors du bilan : **Pour la direction tout n'est que la faute des grèves et du COVID... mais absolument rien n'est de leur faute !** **Jamais ils n'ont avoué une seule faute de leur part !** *Nous vous laissons apprécier !*

La Direction Générale a été claire : "les propositions salariales sont terminées" !
Donc, si les salariés veulent plus ils devront l'exprimer fort et se faire entendre "massivement" !

Rappel des revendications portées par la CGT :

- **Augmentation des salaires de 3,7 %** au 1^{er} janvier 2022 avec un plancher à 50 € (correspond à l'augmentation du SMIC) pour tous les salariés (y compris les cadres)
- **La Prime d'Ancienneté à 17 & 19 ans (17% & 19 %)**
- **Revalorisation de la prime annuelle** (pour un doublement en 10 ans)
- **Paiement du Temps de déplacement au Taux horaire et non en SCR (5€)**

Contrairement à la Direction de Verallia qui pense que les tarifs pourraient rebaisser, le reste du monde prévoit le contraire ! Néanmoins, si la Direction 😊 vous explique qu'elle ne peut pas trop vous donner dans l'hypothèse d'éventuelles baisses potentielles... elle a quand même demandé aux commerciaux de passer des hausses de prix "ferme" !

- **L'INSEE prévoit une inflation de 2,7 % sur 1 an pour 2022...**
- **De nombreuses hausses ont déjà été annoncées ici ou là, et surtout partout...**
- **Le Gasoil vient de battre un nouveau record...**
- **Verallia a annoncé, en 2021, avoir atteint ses objectifs avec 1 an d'avance ...**

Donc la question maintenant, est de savoir ce que veulent les salariés !

Comme l'a si bien dit le président lors de la réunion sur le Pacte :
"Si on s'y met tous on y arrivera..."

=> **Vous voulez attendre et voir chaque fin d'année si vous avez gagné quelque chose en contrepartie de vos efforts sans fin ?** Alors laissez faire, ça vient tout seul 😊 😊

=> **Au contraire, vous voulez du salaire fixe, garanti chaque fin de mois en contrepartie de votre travail ?** Alors on doit s'y mettre tous ! 🍌

La CGT invite le personnel à se mobiliser le plus massivement possible "avant" la prochaine réunion de NAO pour vous faire entendre et donner du poids à vos négociateurs. (Pour info, sur 3h de réunion, il y a eu 2h30 de messe patronale et si la CGT n'avait pas dit qu'ils devaient écouter les propositions des syndicats, la direction ne les aurait même pas écoutées !)

C'est pourquoi, la CGT vous appelle à agir le plus massivement possible ! La Direction doit sentir que de très nombreux salariés ne se contentent pas des propositions faites, et veulent obtenir plus !

Les 1ers échos qui nous sont remontés sont d'obtenir comme les collègues de OI !

La Direction a donné le ton des Augmentations de salaire 2022. Vous voulez plus, alors n'attendez pas que ce fini pour agir !

Faites-vous entendre "avant" la 2^{ème} réunion de négociation le 27 janvier à 14h !
Agissons avant la fin des négociations !

En conséquence, la CGT organise une action collective, coordonnée sur les 7 sites de Verallia, sur la semaine du 24 au 28 janvier avec une Assemblée Générale le mercredi sur tous les sites.

Les modalités pratiques seront affichées dans chaque usine.